



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 1^{er} août 2016, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les conseillers, Dany Boyer, Martin Sauvé, Jean-Denis Patenaude et Mmes les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. M. le conseiller Jean-Charles Belleau est absent. M. Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES / 4 JUILLET 2016

8262-08-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juillet 2016.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8263-08-2016 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Champagne : Demande des explications concernant la tarification des permis de construction particulièrement concernant les permis pour refaire les toitures.

Monsieur le maire explique les grandes lignes de la grille de tarification des permis pour la réparation, modification ou agrandissement adoptée le 7 décembre 2015 et disponible sur le site Internet de la municipalité.

M. Charron: En lien avec la question précédente, demande quelle est la tarification concernant les permis de construction pour les agriculteurs.

Monsieur le maire mentionne que selon la même grille de tarification adoptée en décembre 2015, le coût du permis pour réparation, modification ou agrandissement pour les agriculteurs est de 50\$

M. Pelletier : Demande s'il est prévu qu'une piste cyclable passe sur la rue Boyer, car il semble y avoir des travaux de pavage sur les accotements à partir de Mercier.

Monsieur le maire mentionne qu'il n'est pas prévu que la piste cyclable emprunte la rue Boyer et que les travaux sur les accotements sont probablement des travaux d'entretien.

M. Charon : Demande si dans le nouveau développement de la rue Pesant, la Municipalité avait pensé à mettre des maisons à 1 étage plus adaptées pour les personnes âgées.



Monsieur le maire mentionne que c'est un élément qui est ressorti grandement lors de la consultation publique du 20 juillet et qu'il est prévu que les premières maisons, situées sur la rue Guérin, soient des maisons à un étage. Il mentionne également que dans les prochains développements, nous exigerons des habitations adaptées permettant aux gens plus âgés de demeurer dans Saint-Isidore au lieu de devoir quitter la municipalité à défaut d'y trouver des habitations adaptées pour eux.

Mme Malo : Demande un suivi concernant sa demande faite au conseil de juillet afin de trouver une solution pour rendre la galerie d'art du centre communautaire plus accessible.

Monsieur le maire lui mentionne que le suivi sera fait au cours de la semaine et qu'il lui reviendra avec des pistes de solution.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 395-2016 / ABROGEANT LE RÈGLEMENT 362-2014 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

8264-08-2016 Madame Linda Marleau donne avis de motion qu'un règlement 395-2016 abrogeant le règlement 362-2014 relatif au code d'éthique des élus municipaux sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

ADOPTION / PROJET DE RÈGLEMENT 395-2016 / ABROGEANT LE RÈGLEMENT 362-2014 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

8265-08-2016 CONSIDÉRANT le projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique ;

CONSIDÉRANT l'obligation faite aux municipalités de modifier leurs codes d'éthique pour se conformer à la loi avant le 30 septembre 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 395-2016 abrogeant le règlement 362-2014 relatif au code d'éthique des élus municipaux.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 396-2016 / ABROGEANT LE RÈGLEMENT 356-2012 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

8266-08-2016 Madame Linda Marleau donne avis de motion qu'un règlement 396-2016 abrogeant le règlement 356-2012 relatif au code d'éthique des employés municipaux sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

ADOPTION / PROJET DE RÈGLEMENT 396-2016 / ABROGEANT LE RÈGLEMENT 356-2012 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX



- 8267-08-2016 CONSIDÉRANT le projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique ;
- CONSIDÉRANT l'obligation faite aux municipalités de modifier leurs codes d'éthique pour se conformer à la loi avant le 30 septembre 2016 ;
- Il est résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 396-2016 abrogeant le règlement 356-2012 relatif au code d'éthique des employés municipaux.
- AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 397-2016 / AMENDANT LE RÈGLEMENT 340-2010 RELATIF AUX USAGES PERMIS DANS LE PARC INDUSTRIEL
- 8268-08-2016 Monsieur Martin Sauvé donne avis de motion qu'un règlement 397-2016 amendant le règlement 340-2010 relatif aux usages permis dans le parc industriel sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.
- ANNULATION RÈGLEMENT 390-2016
- 8269-08-2016 Considérant le processus d'adoption du règlement 390-2016 entamé par l'avis de motion donné le 2 mai 2016 ;
- CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement, S8226-05-2016 ;
- CONSIDÉRANT la consultation publique du 31 mai 2016 ;
- CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement, 8233-06-2016 ;
- CONSIDÉRANT la seconde rencontre de consultation publique ayant eu lieu le 20 juillet 2016 et les commentaires en découlant ;
- CONSIDÉRANT qu'il est impossible de modifier un projet de règlement une fois le second projet adopté ;
- Il est résolu unanimement d'annuler le règlement 390-2016 avant son adoption finale afin d'y apporter des modifications.
- ATTENDU QUE le nouveau projet de règlement portera le numéro 398-2016.
- ANNULATION RÈGLEMENT 392-2016
- 8270-08-2016 Considérant le processus d'adoption du règlement 392-2016 entamé par l'avis de motion donné le 4 avril 2016 ;
- CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement, S8227-05-2016;
- CONSIDÉRANT la consultation publique du 31 mai 2016 ;
- CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement, 8234-06-2016 ;
- CONSIDÉRANT la seconde rencontre de consultation publique ayant eu lieu le 20 juillet 2016 et les commentaires en découlant ;



CONSIDÉRANT qu'il est impossible de modifier un projet de règlement une fois le second projet adopté ;

Il est résolu unanimement d'annuler le règlement 392-2016 avant son adoption finale afin d'y apporter des modifications.

ATTENDU QUE le nouveau projet de règlement portera le numéro 399-2016.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 398-2016 / AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PIIA 340-2010 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE H229

8271-08-2016 Monsieur Martin Sauvé donne avis de motion qu'un règlement 398-2016 amendement le règlement 340-2010 relatif au zonage et au PIIA afin de permettre l'agrandissement de la zone H-229 sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 399-2016 / AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PIIA 340-2010 / CRITÈRES DE PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS

8272-08-2016 Monsieur Martin Sauvé donne avis de motion qu'un règlement 399-2016 amendement le règlement 340-2010 relatif au zonage et au PIIA afin de déterminer les critères d'évaluation des projets résidentiels intégrés sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

ADOPTION / PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 398-2016 / AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PIIA 340-2010 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE H229

8273-08-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance régulière du 1^{er} août 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement 398-2016 amendement le règlement 340-2010 relatif au zonage et au PIIA afin de permettre l'agrandissement de la zone H-229 et d'y ajouter des usages autorisés et des normes sur l'implantation des remises à usage domestique.

ATTENDU que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTION / PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 399-2016 / AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PIIA 340-2010 / CRITÈRES DE PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS

8274-08-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance régulière du 1^{er} août 2016 ;



Il est résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement 399-2016 amendant le règlement de zonage et PIIA 340-2010 afin de préciser les objectifs et les critères d'évaluation des projets résidentiels intégrés.

ATTENDU que ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 382-2015 / VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

8275-08-2016 Monsieur Martin Sauvé donne avis de motion qu'un règlement 382-2015 relatif aux vidanges périodiques des fosses septiques sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

ADOPTION RÈGLEMENT 393-2016 / ABROGEANT LE RÈGLEMENT 241-96 RELATIF AUX NUISANCES

Reporté à la prochaine séance.

C.C.U. / PIIA / 47, RUE PESANT / URB-2016-11

8276-08-2016 CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec garage rattaché sur le lot 5 199 812 sur la rue Pesant ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse préparé par l'urbaniste, dossier URB-2016-11 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de la réunion du 21 juillet 2016 ;

Il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'entériner le projet de construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 199 812, numéro civique 47, rue Pesant, à Saint-Isidore ;

ACQUISITION PG SOLUTION PERMIS

8277-08-2016 CONSIDÉRANT les coûts d'achat des formulaires manuscrits pour les permis émis par la municipalité;

CONSIDÉRANT le gain de productivité lié à l'utilisation d'un programme informatique spécialisé pour l'émission de permis et les suivis s'y rattachant;

Il est résolu unanimement de faire l'acquisition du module PG Solution permis pour un coût initial d'implantation de 5 776\$ + tx et un coût annuel de 800\$ à compter de l'année prochaine.

ATTENDU QUE le coût d'acquisition sera défrayé à même le surplus libre.

CONSEIL SANS PAPIER



8278-08-2016

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de se doter d'une solution afin de faciliter la gestion des documents des assemblées du conseil municipal;

CONSIDÉRANT le gain de productivité lié à l'utilisation d'un programme informatique spécialisé pour l'organisation des assemblées et la rédaction des documents s'y rattachant;

Il est résolu unanimement de faire l'acquisition du module Conseil sans papier de la compagnie ICO technologies pour un coût initial d'implantation de 6 590\$ + tx et un coût annuel de 1 000\$ à compter de l'année prochaine.

ATTENDU QUE le coût d'acquisition sera défrayé à même le surplus libre.

AMÉNAGEMENT SALLE DE RÉUNION

8279-08-2016

CONSIDÉRANT l'ajout d'un nouvel employé et le besoin d'un bureau supplémentaire;

Il est résolu unanimement d'autoriser la construction d'un mur afin de fermer la salle de réunion et l'achat d'un nouveau bureau pour celle-ci.

ATTENDU QUE le coût d'aménagement de 2 500\$ + tx sera défrayé à même le surplus libre.

DISPOSITION DES BOUES / ÉTANGS D'OXYDATION

8280-08-2016

CONSIDÉRANT que suite à la vidange des boues des étangs d'oxydation faite en 2007, nous avons toujours deux sacs en attente d'être valorisés ;

CONSIDÉRANT que nous avons l'opportunité de valoriser ces boues, car elles sont maintenant conformes aux normes pour l'épandage agricole au Québec avec l'application des critères alternatifs ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de VIRIDIS environnement pour la disposition des boues ;

Il est résolu unanimement de mandater la firme VIRIDIS pour le recyclage des biosolides déshydratés de la municipalité pour un montant de 10 800\$ + tx et de 51\$ par tonne métrique humide excédant 200 tonnes métriques.

ATTENDU QUE ce montant sera assumé à même la réserve pour boues.

COLMATAGE FISSURES CHAUSSÉES

8281-08-2016

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le colmatage des fissures sur l'intégralité du rang Saint-Régis Nord ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

Permaroute :	16 900 \$
Sintra :	25 508 \$



Il est résolu unanimement de retenir la soumission de Permaroute pour un montant de 16 900 \$ + tx.

ENTRETIEN ACCOTEMENTS

8282-08-2016 CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'entretien des accotements sur le rang Saint-Régis entre la Montée Sainte-Thérèse et la Grande ligne ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

Pavage J.M. Beaulieu :	9 486,40 \$
Sintra :	9 763,60 \$
Les excavations Cri-Dan :	14 500,00 \$

Il est résolu unanimement de retenir la soumission de Sintra pour un montant de 9 763,60 \$ + tx. Malgré le coût supérieur de 277\$ comparativement au plus bas soumissionnaire. Le directeur des travaux publics est d'avis que la méthode de travail facilitera les interventions nécessaires par l'équipe des travaux publics de la municipalité.

CONTRIBUTION MUNICIPALITÉ / FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS RURALES DE ROUSSILLON 2015

8283-08-2016 CONSIDÉRANT la résolution 8109-01-2016 autorisant la présentation des projets « Pour une municipalité à vélo » et « On s'expose » au Comité consultatif du Fonds de développement des communautés rurales de Roussillon 2015 (FDCRR).

CONSIDÉRANT l'acceptation des deux projets et la réception de la subvention de 61 290 \$ s'y rattachant ;

Il est résolu unanimement d'autoriser la contribution de 21 054,13\$ du projet représentant la contribution de la municipalité tel que défini au protocole de subvention.

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité sera défrayée à même le surplus libre.

DEMANDE D'AIDE / ÉCOLE PIRERRE-BÉDARD

8284-08-2016 CONSIDÉRANT le demande d'aide reçu de l'école Pierre-Bédard demandant à la municipalité de lui donner des tables, bancs ou poubelles d'extérieur inutilisés afin qu'ils puissent aménager un espace pour les étudiants ;

Il est résolu unanimement que nous n'avons aucun mobilier de parc inutilisé à donner à l'école Pierre-Bédard.

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31-07-2016

8285-08-2016 Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal accusent réception du rapport budgétaire au 31-07-2016.



VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item varia

COMPTES À PAYER

8286-08-2016 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de juillet 2016 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 110 529,05 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8287-08-2016 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de juillet 2016 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8107-01-2016 pour un montant de 51 287,05 \$.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste
que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier